

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

CD58.R2
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD58.R2

PROGRAMMATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

LE 58^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la *Programmation de l'excédent budgétaire* (document CD58/11) ;

Ayant examiné la recommandation du Comité exécutif concernant la reconstitution du Fonds de roulement à son niveau autorisé,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'allocation de l'excédent budgétaire 2018-2019, d'un montant total de US \$5 737 970,47,¹ comme suit :
 - a) \$5 737 970,47 pour reconstituer le Fonds de roulement à son niveau autorisé de \$50 millions, conformément à l'article 4.6 du Règlement financier.

(Deuxième réunion, le 28 septembre 2020)

¹ Sauf stipulation contraire, tous les chiffres monétaires dans ce document sont exprimés en dollars des États-Unis.
